



COMITÉ DU 2 JUILLET 2024				
DÉLIBÉRATION N°	C2024	07	02	05

- Date d'envoi de la 1<sup>ère</sup> convocation à la réunion du 26 Juin 2024 : 20 juin 2024
- Réunion du 26 juin 2024 : absence de quorum constatée (28 membres présent.e.s, 5 membres absent.e.s et ayant donné pouvoir, 30 membres absent.e.s et excusé.e.s)
- Date d'envoi de la 2<sup>de</sup> convocation à la réunion du 2 juillet 2024 : 27 juin 2024
- Date d'affichage (<https://www.smedar.fr/>) : 9 juillet 2024
- Nb de membres en exercice : 64
- Nb de membres présents : 02<sup>1</sup>
- Nb de membres absents et ayant donné pouvoir : 00
- Nb de membres absents et excusés : 62

## RESSOURCES HUMAINES CRÉATIONS D'EMPLOIS AUTORISATION

*Monsieur Stéphane BARRÉ, Président, donne lecture du rapport suivant :*

Mes Chers-ères Collègues,

- **Créations d'emplois.**

Après analyses des possibilités d'avancements de grades au titre de l'année 2024, cette procédure se déroulant en concertation avec les responsables hiérarchiques.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257604371-20240702-2024070205-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/07/2024

Publication : 02/07/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



<sup>1</sup> En application des dispositions combinées des articles L.5711-1, L. 5211-1 et L. 2121-17 du CGCT : pas de condition de quorum pour la 2<sup>de</sup> réunion de convocation.

**Compte tenu des éléments présentés, et en conclusion, il est proposé :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
 Vu la 1<sup>re</sup> convocation adressée le 20 Juin 2024 aux membres du Comité en vue de la réunion du 26 Juin 2024,  
 Vu l'absence de quorum constaté lors de la réunion du 26 Juin 2024,  
 Vu la 2<sup>e</sup> convocation adressée le 27 Juin 2024 aux membres du Comité en vue d'une nouvelle réunion le 2 Juillet 2024,  
 Considérant l'avis favorable de la Commission de Finances du 26 Juin 2024,  
 Considérant le rapport présenté

Article premier – De constater que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales sont inscrits au budget de l'exercice en cours,

Article deux - De modifier le tableau des effectifs (le tableau des effectifs mis à jour est joint en annexe) comme suit :

Création	Suppression	Date d'effet
Adjoint animation principal 1 <sup>ère</sup> classe (1 poste)	Adjoint animation principal 2 <sup>ème</sup> classe (1 poste)	01/07/2024
Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe (4 postes)	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe (4 postes)	01/07/2024
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe (1 poste)	Adjoint technique (1 poste)	01/07/2024
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe (4 postes)	Adjoint technique (4 postes)	01/11/2024
Agent de maîtrise principal (2 postes)	Agent de maîtrise (2 postes)	01/07/2024
Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe (1 poste)	Rédacteur (1 poste)	01/07/2024
Ingénieur principal (1 poste)	Ingénieur (1 poste)	01/07/2024
	Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe (1 poste)	01/07/2024
	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe (1 poste)	01/07/2024

ANNEXE : Tableau des effectifs au 01/07/2024

Article 3 - de modifier le tableau des effectifs joint en annexe comme suit :

Code type d'agent	Emploi ou grade de l'agent	Catégorie de l'agent	L'agent travaille-t-il à temps complet ?	L'agent occupe-t-il un emploi permanent ?	Nature du contrat	Nature du contrat	Code secteur	Rémunération de l'agent en euros annuels bruts	Indice de l'agent ou chevron.	Motif du contrat de l'agent	Libellé motif du contrat de l'agent (si motif = Autres)	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus en ETP
NT	Collaborateur de cabinet					art 110						1	1
NT	Directeur Général des Services	A	oui	oui	emploi fonctionnel	L343			HEC3			1	1
T	ingénieur en chef hors classe	A										0	0
T	ingénieur en chef	A										0	0
T	ingénieur hors classe	A										0	0
T	ingénieur principal	A	oui	oui								6	6
NT	ingénieur principal	A	oui	oui	CDD	L332-8		791				1	1
NT	ingénieur principal	A	oui	oui	CDD	L332-8		1015				1	1
T	ingénieur	A	oui	oui								2	2
T	Technicien principal de 1ère classe	B	oui	oui								0	0
NT	Technicien principal de 1ère classe	B	oui	oui	CDD	L332-8		707				1	1
T	technicien principal de 2ème classe	B										0	0
T	technicien	B	oui	oui								3	3
NT	technicien	B	oui	oui	CDD	L.332-23 1*		389				1	1
NT	technicien	B	oui	oui	CDD	L 332-8		452				1	1
T	agent de maîtrise principal	C	oui	oui								20	20
T	agent de maîtrise	C	oui	oui								10	10
NT	agent de maîtrise	C	oui	oui								0	0
T	adjoint technique principal de 1ère classe	C	oui	oui								44	43,8
T	adjoint technique principal de 2ème classe	C	oui	oui								21	17
NT	adjoint technique principal de 2ème classe	C	oui	oui								0	0
T	adjoint technique	C	oui	oui								59	54
NT	adjoint technique	C	oui	oui	CDI			370				1	1
NT	adjoint technique	C	oui	oui	CDD	L332.14		367				1	1
T	administrateur hors classe	A										0	0
T	directeur	A	oui	oui								0	0
T	attaché hors classe	A	oui	oui								0	0
T	attaché principal	A	oui	oui								5	5
T	attaché	A	oui	oui								2	2
NT	attaché	A	oui	oui	CDD	L332-8		567				1	1
NT	attaché	A	oui	oui	CDD	L332-8		567				1	1
T	rédacteur principal 1ère classe	B	oui	oui								3	3
T	rédacteur principal de 2ème classe	B	oui	oui								3	2,8
T	rédacteur	B	oui	oui								3	2,8
NT	rédacteur	B	oui	oui								0	0
T	adjoint d'animation principal de 1ère classe	C	oui	oui								9	8,8
T	adjoint d'animation principal de 2ème classe	C	oui	oui								1	1
T	adjoint administratif principal de 1ère classe	C	oui	oui								18	16,9
NT	adjoint administratif principal de 1ère classe	C	oui	oui	CDI			558				1	0,8
T	adjoint administratif principal de 2ème classe	C	oui	oui								3	3
T	adjoint administratif	C	oui	oui								2	2

ANNEXE : Tableau des effectifs au 01/07/2024

**Le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide d'accepter à l'unanimité les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.**

<b>Nb de votes POUR</b>	<b>02</b>	FAIT À GRAND-QUEVILLY LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
<b>Nb de votes CONTRE</b>	<b>00</b>	POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
<b>Abstention(s)</b>	<b>00</b>	